

NOTE DE PRESENTATION Brève et synthétique

Compte administratif 2023

Cette note retrace les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. (Article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et Loi Notre). Cette note est disponible sur demande et sur le site internet de la ville.

Le compte administratif 2023, en vue générale ci-dessous, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année

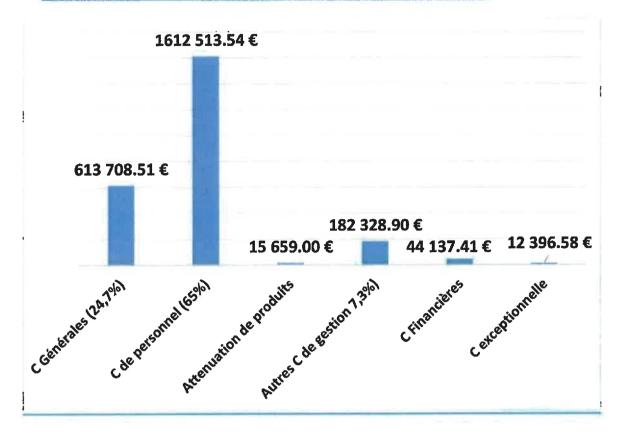
2023	DEPENSES	RECETTES 3 958 158,30 € 886 034,47 €	
Fonctionnement	2 612 133,34 €		
Investissement	1 261 371,49 €		
Total	3 873 504,83 €	4 844 192,77 €	

La section de fonctionnement

I. Les dépenses de fonctionnement : 2 612 133.34€

Elles se décomposent en deux parties : les dépenses réelles pour 2 480 743.94€ et les amortissements pour 131 389.40€

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement : 2 480 743.94€



Charges Générales:

Il s'agit des dépenses courantes: Energies, restauration scolaire, alimentation, entretien des voiries, des réseaux et des bâtiments, assurances, prestations avec les entreprises, fournitures scolaire et administratives, les impôts

Charges de personnel:

Ce chapitre intègre la rémunération des personnels, titulaires et contractuels et les charges salariales et d'assurances s'y rattachant.

Autres charges de gestion courante:

Toutes les autres dépenses courantes : les indemnités des Elus, les adhésions aux organismes de regroupement : Gardes Champêtre, Syndicat de Fourrière 90, Territoire d'énergie 90, la participation de la commune au CCAS, les subventions aux associations ainsi que les charges scolaires

Charges financières:

Elles représentent des intérêts des emprunts.

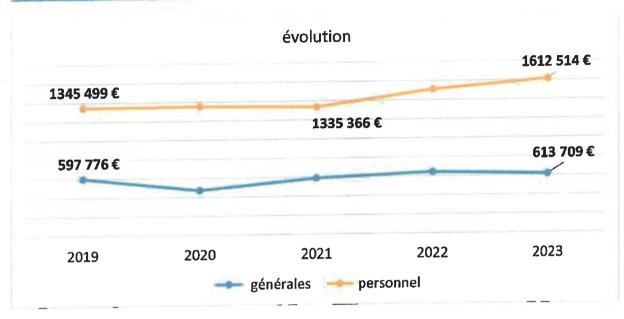
Charges exceptionnelles:

Elles concernent la dissolution du Syndicat gérant l'Aeroparc de Fontaine

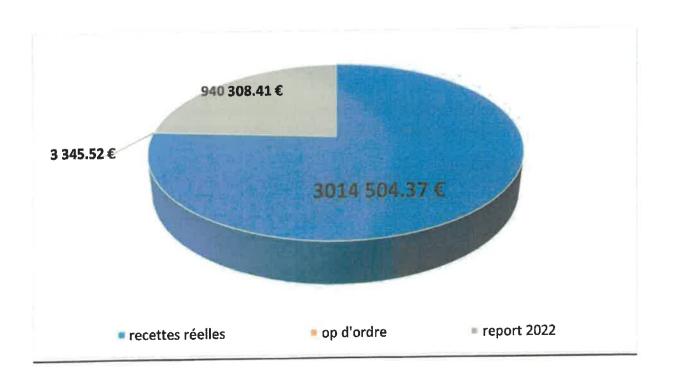
Atténuation de produits :

C'est notre participation au fond de péréquation intercommunal.

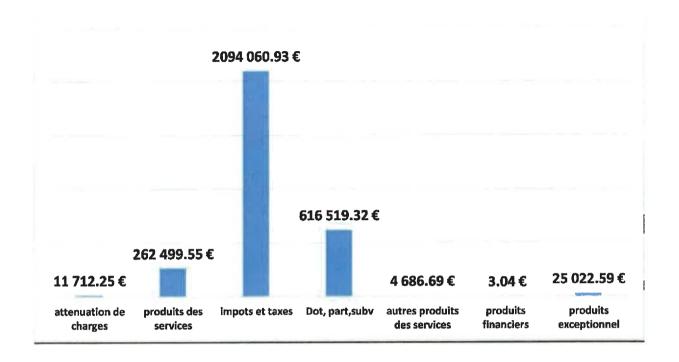
Evolution des dépenses entre 2019 et 2023 pour les Chapitres Charges Générales (011) et Charges de personnel (012)



Les recettes de la section de fonctionnement : 3 958 158.30€



Répartition des 3 014 504.37€ de recettes 2023 :



Atténuation de Charges :

Il s'agit des remboursements des absences pour maladies.

Produits des services:

Ils correspondent à 87% aux recettes générées par les redevances de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et du Multi-accueil.

Impôts et taxes:

Sont inscrits ici, les taxes foncières et d'habitations (86% du montant), les droits de mutation sur les ventes des maisons, les compensations versées par GBCA et la taxe finale sur l'électricité

Dotations et participations :

Il s'agit des Dotation reçue de l'Etat (pour 32%), de la participation de la CAF au frais de fonctionnement de l'ALSH et du Multi-accueil (pour 42%), et d'autres dotations (contrats aidés...) ou compensations. A noter pour 2023 une participation exceptionnelle « énergie » de 106k€.

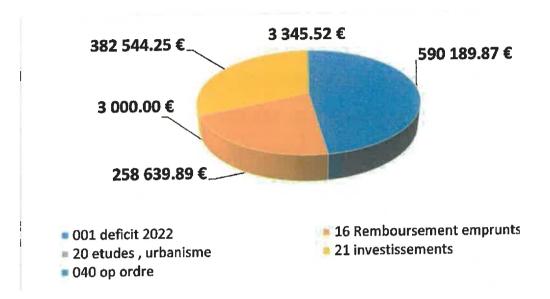
Autres produits de gestion courante :

On retrouve dans cette section les revenus de location de terrains et de bâtiments.

Produits exceptionnels:

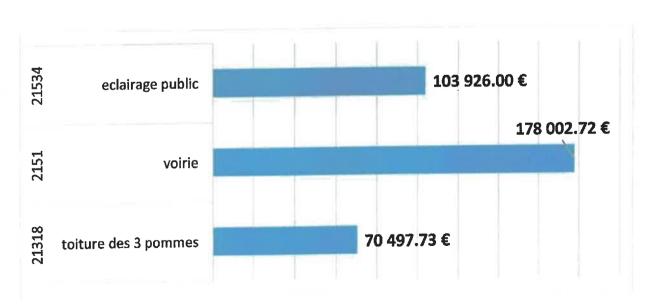
Ils concernent les remboursements des assurances et la dissolution évoquée en dépenses pour l'Aeroparc

Les dépenses de la section d'investissement : 1 237 719.53€

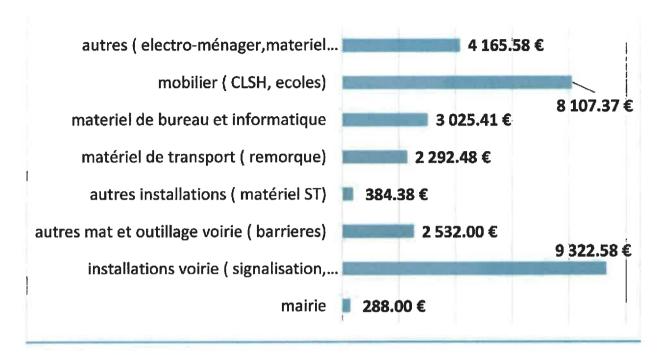


Détail des dépenses d'investissement

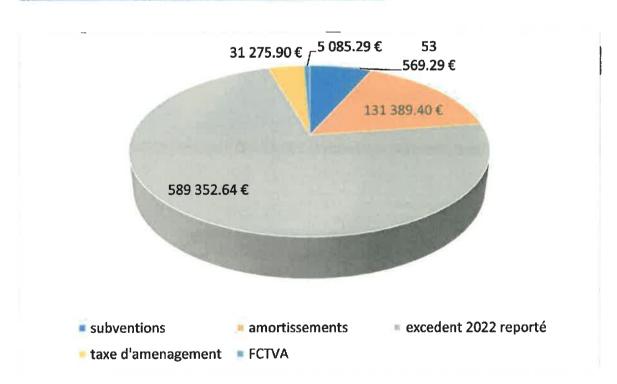
Les 3 principaux investissements représentent 352 426.45€ sur les 382 544.25€ investis



Répartition des autres investissements

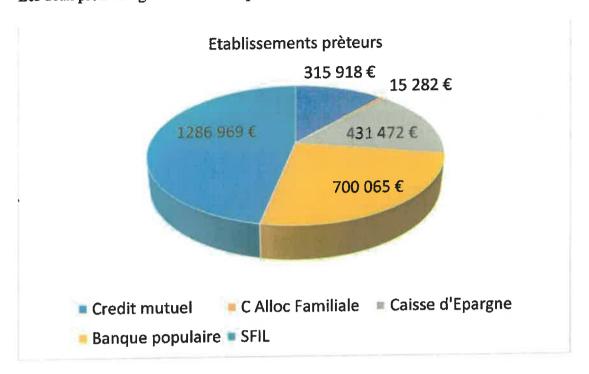


Les recettes de la section d'investissement : 810 672.52€



La Dette:

Au 01/01/2024 la dette se monte à 2 749 706 €. Aucun emprunt en 2023 Les deux prêts renégociés en 2020 représentent 72% de ce montant et s'achèveront en 2037



Le Résultat

		S de Fonctionnement	S d'investissement
Résultat antérieur	2022	940 308,41	-590 189,87
	2023	405 716,55	163 142,86
Résultat de clôture		1 346 024,96	-427 047,01
RAR	Recette	0	75 361,95
	Dépenses	0	-23 651,96
Besoin de financement			-375 337,02
Affectation du résultat		970 687,94	-375 337,02

Le résultat de clôture pour l'année 2023 est de :

- 1 346 024.96 € en section de fonctionnement (excédent)
- 427 047.01 € en section d'investissement (déficit)
- Des Reste à Réaliser positifs (+ 51 709.99€)

L'affectation des résultats de 2023 sera reprise par section au budget primitif 2023 de la commune aux comptes suivants :

002 - Résultat de fonctionnement reporté pour la somme de 970 687.94 €.

001 –Solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour un montant de ~427 047.01 €. Le besoin de financement (compte 1068) est donc de 375 337.02 € en prenant en compte le résultat des Restes à réaliser.

Conclusion

011 Malgré l'inflation, les charges à caractère générale sont stables suite à une baisse du cout de l'énergie.

Le Chapitre 012, charges de personnel, demeure la principale dépense de la commune (65%).

Au 31 décembre 2023 la commune comptait 28 agents titulaires et 12 contractuels. Avec es titularisations d'agents, l'évolution normale des carrières, avec des avancements de grades et d'échelons, la revalorisation du point d'indice, et la hausse des cotisations en corrélation avec la valeur du point la masse salariale a augmenté de 7.1%

Les recettes réelles de fonctionnement sont principalement dues aux produits des impôts et taxes 69.5% et aux diverses dotations de l'Etat. Aucune évolution des taux communaux des différentes taxes en 2023 la hausse constatée est consécutive à la revalorisation par l'Etat des valeurs locatives.

En section d'investissement, outre la réinscription du déficit 2022 (47.7% du total), les dépenses d'équipements représentent 30.9% et concernent surtout les gros travaux sur le ban communal ainsi que le remboursement du capital de la dette (20.8%).

Les recettes d'investissements proviennent du FCTVA perçu au titre des dépenses 2021, de la taxe d'aménagement, des subventions versées, de notre capacité d'autofinancement et de l'affectation du résultat 2022 nécessaire à l'équilibre budgétaire

Pas d'emprunt réalisé en 2023